

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Juillet 2014

L' an 2014 et le 11 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MOTTE Patrice Maire

**Présents** : M. MOTTE Patrice, Maire, Mmes : AUBRY Béatrice, BETTING Monique, BORDAIS Delphine, CUYPERS Florence, HUBERT Stéphanie, PINAULT Sabine, MM : BIASUCCI Christian, CADIOU Eric, DELOISON Yann, ROLLAND Etienne

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : MILLET Laurent à Mme CUYPERS Florence, PASCAUD Gilles à M. MOTTE Patrice

Excusé(s) : Mme PARE Lyne, M. ROSIAK Sébastien

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 07/07/2014

**Date d'affichage** : 07/07/2014

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Melun  
le : 15/07/2014

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BORDAIS Delphine

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

#### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

SDESM : Adhésion au groupement de commande - Achat de gaz - 2014\_041

**SDESM : Adhésion au groupement de commande - Achat de gaz**  
**réf : 2014\_041**

Vu le code des marchés publics et son article 8 VII,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°2014-84 du 7 mai 2014 du comité syndical du SDESM,  
Vu l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,  
Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande de gaz en Seine et Marne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le programme et les modalités financières

**ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération

**AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz

**AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et / ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 19:00

En mairie, le 12/07/2014  
Le Maire  
Patrice MOTTE